Dannemarie MAG

AVRIL 2024

dannemarie.fr
Ville de Dannemarie

Dàmmerkircher Blättla

Ville de Dannemarie



FESTIVITÉS ESTIVALES
Le programme

EXERCICE COMPTABLE
2023

ÉVÉNEMENT
Inscription à la Journée Citoyenne

EDITO



Chères Dannemariennes,
chers Dannemariens,

Le budget 2024 a été l'occasion de voter 150 000€ d'enveloppe pour la maîtrise d'œuvre du projet de rénovation complète de l'école maternelle et je ne peux que m'en réjouir car il s'agit là du projet prioritaire de notre équipe municipale. Contrairement à ce que soutient l'opposition, les subventions qui avaient été obtenues pour l'ancien projet n'étaient acquises à la commune que jusqu'en 2021, date à laquelle la situation financière de la ville ne permettait pas de lancer un tel projet (fin des travaux du Mémorial et endettement record). De plus, ce projet était totalement disproportionné par rapport à l'évolution de la démographie scolaire : 14 classes étaient prévues alors que d'ici 2026, l'école de Dannemarie ne devrait plus compter que 7 classes. Le projet de la municipalité actuelle est basé sur des chiffres et des estimations réalistes et sera adapté aux vrais besoins.

Je profite de cet édito pour corriger quelques erreurs et approximations, sans doute involontaires, du groupe d'opposition lors de la dernière séance du conseil municipal. Si l'endettement est passé de 48 ans (projection pour 2021 de l'étude sur la situation financière réalisée en 2020 si nous ne faisions rien) à 8,11 ans en 2024, ce n'est pas le fruit du hasard : c'est grâce à la gestion rigoureuse de l'équipe municipale et à notre stratégie de désendettement.

Par ailleurs, contrairement à ce qu'affirmait un conseiller municipal lors de cette même séance, les dépenses de fonctionnement de la commune n'ont pas augmenté de 50% entre 2019 et 2023. Elles ont augmenté exactement de 37,77% (Source : impôts.gouv.fr) et si l'on exclut les deux dépenses exceptionnelles de 2023 (arriérés de frais de portage pour le site Peugeot et remboursement du trop-perçu de la taxe d'habitation pour un total de 301 747,95€ qui par nature sont des dépenses que nous ne retrouverons pas en 2024), les dépenses n'ont réellement augmenté que de 21,19%. Cette hausse s'explique naturellement par l'inflation (15,25% entre 2019 et 2023. Source : INSEE), par les nouvelles dépenses dues à l'ouverture du Mémorial de Haute-Alsace, par la disparition quasi complète des contrats aidés et par les hausses de salaires décidées par le gouvernement et qui s'appliquent à toutes les communes. Si on retranche les dépenses du MHA et les frais de portage annuels du site Peugeot (deux décisions de la précédente municipalité), l'augmentation n'aurait été que de 9,03%, soit inférieure à l'inflation.

Notre équipe n'a plus de temps à perdre avec les polémiques stériles et le dénigrement systématique, elle travaille d'arrache-pied à l'amélioration du cadre de vie des habitants en menant les trois projets de fin de mandat : sécurisation du carrefour central, aménagement du parc Eliane Picard et rénovation de l'école maternelle. Cet été verra le démarrage des travaux du carrefour et cet automne le début de ceux du parc. Malgré toutes les difficultés, Dannemarie bouge et progresse !

« Restons passionnément Dannemariens ».

Pour l'équipe,
Votre Maire, Alexandre BERBETT

Mairie de Dannemarie
1 Place de L Hôtel de ville
68210 Dannemarie
03 89 25 00 13
mairie@dannemarie.fr
dannemarie.fr Ville de Dannemarie

Dannemarie MAG | Magazine communal de la ville de Dannemarie | 1 Place de l'Hôtel de Ville 68210 Dannemarie | dannemarie.fr | **Directeur de la publication** : Alexandre BERBETT | **Comité de rédaction** : Commission communication | **Conception graphique** : KXO Graphisme / kxocgraphisme.com | **Crédits photos** : Mairie de Dannemarie | **Impression** : 1350 exemplaires - Papier PEFC 100% - Est Imprim | **Gratuit** | Tous droits réservés

LES MANIFESTATIONS DE L'ÉTÉ

UN ÉTÉ DANNEMARIEN FESTIF !

Célébrez l'été tous ensemble dès le vendredi 21 juin à partir de 18h avec la **fête de la musique** organisée par l'association du Foyer de la Culture. Avec un programme encore une fois très éclectique, chacun pourra y trouver un air à son goût : EMRD, OHD, Jérémy Lamuzik et Virginie Schaeffer. Comme chaque année, buvette et petite restauration seront disponibles sur place.

Poursuivez ensuite avec la **fête nationale** organisée par la Ville et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Dannemarie. Rendez-vous le 13 juillet à 18h à la salle du Viaduc (ex-Foyer de la Culture) pour le défilé et le mot du maire. Puis, profitez du bal tricolore et du feu d'artifice au Lattloch jusqu'au bout de la nuit !

Retrouvez également les commerçants de Comda sur la place de l'hôtel de ville pour la 2e édition des ***Vendredis festifs***, entre stands, restauration et animations musicales tout l'été (un vendredi sur deux) !

Enfin, pour accompagner la rentrée, flânez parmi les divers étals de la **fête des rues**, organisée par le HDC-Dissidents le dimanche 8 septembre !

AGENDA







Vendredi 3 mai à 20h45
Cinéma - *Salle de spectacles Le Viaduc (ex-Foyer de la Culture) :* ***SOS Fantômes : la menace de glace***

Samedi 4 mai à 19h
Fête de la tarte flambée
APCP - Parking du Viaduc (ex-Foyer de la culture)

Mercredi 8 mai à 10h30
Cérémonie commémorative de la victoire de 1945

Mercredi 8 mai à 14h
Cinéma - *Salle de spectacles Le Viaduc (ex-Foyer de la Culture) :* ***Les explorateurs : l'aventure fantastique***

Samedi 11 mai à 20h30
Spectacle de danse africaine « Wontanara to sogué » - *Sorisaya*
Salle de spectacles Le Viaduc (ex-Foyer de la culture)

Dimanche 12 mai à 17h
Concert « Le jour de l'orgue » - *Classe d'orgue de l'EMRD en l'église Saint Léonard*

Vendredi 17 mai à 20h45
Cinéma - *Salle de spectacles Le Viaduc (ex-Foyer de la Culture) : Film à définir dans le cadre de la semaine de la mobilité de la CCSAL.*

Samedi 18 mai à 20h30 et dimanche 19 à 15h30
Théâtre par la troupe KK Strof
Salle de spectacles Le Viaduc (ex-Foyer de la culture)

Dimanche 19 mai à 20h
Super loto - *Soundgo radio - Salle polyvalente*

Samedi 25 mai à 8h30
4e journée citoyenne *(repas sanglier à la broche)*
Inscription en mairie et rdv devant l'atelier communal.

Samedi 25 mai à 20h30
Théâtre par la troupe KK Strof
Salle de spectacles Le Viaduc (ex-Foyer de la culture)

Dimanche 26 mai à 15h30
Théâtre par la troupe KK Strof
Salle de spectacles Le Viaduc (ex-Foyer de la culture)

Samedi 1er juin à 20h30
Concert des professeurs de l'Ecole de musique de la région de Dannemarie - *Salle de spectacles Le Viaduc (ex-Foyer de la culture)*

Dimanche 2 juin
Concours agility - *Club canin*

Vendredi 7 juin à 20h
Théâtre - *MJC - Salle de spectacles Le Viaduc (ex-Foyer de la culture)*

Samedi 8 juin à 20h
Gala de danse classique - *MJC - Salle de spectacles Le Viaduc (ex-Foyer de la culture)*

Samedi 8 et dimanche 9 juin
Concours IGP - *Club canin*

Vendredi 14 juin à 20h45
Cinéma - *Salle de spectacles Le Viaduc (ex-Foyer de la Culture)*

Lundi 17 juin à partir de 16h30
Don du sang - *Salle polyvalente*

Vendredi 21 juin à partir de 18h
Fête de la musique - *Devant la salle de spectacles Le Viaduc (ex-Foyer de la culture)*

Samedi 22 juin à 20h
Gala de danse moderne et de salon - *MJC*
Salle de spectacles Le Viaduc (ex-Foyer de la culture)

Dimanche 23 juin à 15h
Gala de danse moderne et de salon - *MJC*
Salle de spectacles Le Viaduc (ex-Foyer de la culture)

Vendredi 28 juin
Vendredi festif - *Place de l'hôtel de ville*
Organisé par Comda.

Samedi 29 et dimanche 30 juin à 20h30
Spectacle de l'Académie du spectacle
Salle de spectacles Le Viaduc (ex-Foyer de la culture)

Mercredi 3 juillet de 16h30 à 19h
Portes ouvertes de l'EMRD

Vendredi 12 juillet
Vendredi festif - *Place de l'hôtel de ville*
Organisé par Comda.

Samedi 13 juillet à 18h
Défilé de la fête nationale, bal tricolore et feu d'artifice - *Etang du Lattloch*

Vendredi 26 juillet
Vendredi festif - *Place de l'hôtel de ville*
Organisé par Comda.

Vendredi 9 août
Vendredi festif - *Place de l'hôtel de ville*
Organisé par Comda.

Lundi 19 août à 16h30
Don du sang - *Salle polyvalente*

Vendredi 23 août
Vendredi festif - *Place de l'hôtel de ville*
Organisé par Comda.

Samedi 14 septembre
Opération vente de brioches - *Sur le marché*
Au profit de l'ADAPEI Territoire du Sundgau

Du 31 août au 8 septembre
Fête foraine - *Parking du stade*

Dimanche 8 septembre
Fête des rues - *Harley Davidson Club*

Samedi 14 et dimanche 15 septembre
Concours cavage - *Club canin*

Samedi 21 septembre à 20h
Concert hommage à L. J. Kauffmann
Orchestre symphonique de Mulhouse
Eglise Saint Léonard

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (DÉC. 2023 - MARS 2024)

19 décembre

- Vote de l'ouverture de crédits d'investissement au budget principal 2024 à hauteur de 25% des crédits 2023, soit un total de 88 076,25€ ;
- Vote de l'ouverture de crédits d'investissement au budget annexe du service de l'eau 2024 à hauteur de 15% des crédits 2023, soit un total de 61 277,64€ ;
- Approbation du projet et du plan de financement du carrefour à feux pour un total de 300 520€ HT (part communale), dont 40% de subvention au titre de la DETR, 15% au titre des amendes de police et 7% au titre du fonds communal Alsace, soit un reste à charge de 38% ;
- Octroi d'une subvention exceptionnelle au Racing Club Dannemarie de 4500€ afin d'acquérir un nouveau tracteur-tondeuse ;
- Adoption de la décision modificative n°3 du budget annexe du service de l'eu qui s'équilibre à 60 057,73€ en section de fonctionnement et à 15 000€ en section d'investissement ;
- Avis favorable sur la composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols ;
- Approbation de la convention-cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire, du périmètre opérationnel et du programme d'actions autour de 7 thématiques principales : diversifier et rénover l'habitat, renforcer le commerce et l'artisanat du centre-bourg, renforcer l'offre touristique autour des axes de mobilité douce, favoriser l'implantation de nouvelles activités économiques, adaptation des espaces publics aux modifications climatiques, créer de nouveaux services innovants et des espaces de développement du vivre-ensemble, rénover et créer des espaces pédagogiques, culturels et sportifs ;
- Modification de la dénomination du Foyer de la culture en : salle de spectacles le Viaduc ;
- Approbation du nouveau règlement intérieur de la médiathèque : augmentation des quotas d'emprunt ;
- Adhésion à la mission de récolement (contrôle règlementaire) des autorisations d'urbanisme proposée par le PETR Pays du Sundgau ;
- Vente de la parcelle 663 section 3 d'une contenance de 4 m² pour 400€ ;

20 février

- Attribution des subventions aux associations à hauteur de 26 140€ en fonctionnement et 13 910€ en investissement, soit un total de 40 050€. Attribution de subventions institutionnelles à hauteur de 20 390€ (Centre Communal d'Action Sociale, Caisse des écoles, Groupement d'action sociale, Œuvres sociales des pompiers) ;
- Vote d'un prix de 6 000€ dans le cadre du concours « Mon centre-bourg a un incroyable commerce » à la Sàrl L'échoppe d'Anaïs ;
- Fixation des tarifs de la redevance d'occupation du domaine public pour les opérateurs de télécommunication au maximum autorisé pour l'année 2024 ;
- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour un montant de 2 465,68€ ;
- Approbation d'une convention de mise à disposition et de gestion du Mémorial de Haute-Alsace avec l'association Devoir de Mémoire et Patrimoine pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse sous réserve de la réalisation des objectifs. Prise en charge par l'association des frais de fonctionnement du musée ;
- Désignation des représentants de la ville de Dannemarie au comité de l'association Devoir de Mémoire et Patrimoine : Sylvain Thévenot et Marie-Laure Dziurdzi comme titulaires, Kévin Bennato et Luc Simet comme suppléants ;
- Définition des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables : l'éolien, la géothermie profonde, la méthanisation et l'hydroélectricité n'ont pas été retenus en raison d'une absence d'opportunité ;
- Approbation d'une convention avec CITEO afin de lutter contre l'abandon des déchets d'emballage (obtention d'un soutien de 7 900€ par an à la ville de Dannemarie jusqu'en 2027 ;
- Interdiction de l'usage du plastique à usage unique pour les événements communaux ;
- Modification du poste de l'informaticien : transformation du poste d'emploi-aidé en un poste permanent ;
- Autorisation du conseil municipal au maire pour l'élaboration d'un nouveau règlement municipal des constructions ;
- Déclassement de la parcelle 93 section 4 du domaine public communal.

19 mars

- Vote du compte financier unique du budget principal 2023 qui présente un excédent de 193 759,20€ en section de fonctionnement (2 515 947,96€ de dépenses et 2 709 707,16€ de recettes) et un excédent de 37 227,29€ en section d'investissement (558 797,78€ de dépenses et 596 025,07€ de recettes) ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2023 à hauteur de 285 674,56€ en recettes de fonctionnement et de 300 000€ en recettes d'investissement ;
- Vote du compte financier unique du budget annexe du service de l'eau 2023 qui présente un excédent de 51 780,22€ en section de fonctionnement (28 353,86€ de dépenses et 80 134,08€ de recettes) et un déficit de 71 141,97€ en section d'investissement (603 106,10€ de dépenses et 531 964,13€ de recettes) ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2023 à hauteur de 36 623,96€ en recettes de fonctionnement et de 36 798,90€ en recettes d'investissement ;
- Approbation de l'avant-projet détaillé et du plan de financement du parc Eliane Picard à hauteur de 173 815,85€ HT, dont 31,14% de la CEA au titre du fonds communal Alsace, 30% de la région Grand-Est au titre du soutien aux centralités rurales, 18,86% de l'Etat au titre de la DETR, soit un reste à charge de la commune de 20% ;
- Délégation du conseil municipal au maire de l'admission en non-valeur des sommes inférieures ou égales à 100€ ;
- Approbation d'une nouvelle convention de mise à disposition de l'étang du Lattloch avec l'association pêche et loisirs pour une durée de trois ans, renouvelable tacitement ;
- Classement dans le domaine public communal des parcelles 475 et 666 section 3, constituant le haut de la rue de la Frégate ;

RETOUR SUR L'EXERCICE COMPTABLE 2023

Nous vous proposons un bref bilan de l'exercice comptable écoulé au travers de l'analyse du Compte Financier Unique 2023.

La section de fonctionnement reste excédentaire malgré l'explosion des coûts de l'énergie (doublement des tarifs de l'électricité) et l'inflation record. Le « filet de sécurité » énergie de l'Etat a permis à la commune de bénéficier d'une dotation exceptionnelle de **140 732€, non maintenue en 2024. Grâce à une gestion rigoureuse des finances, l'équipe municipale n'a pas augmenté les taux de la taxe foncière en 2023.**

La section d'investissement est également excédentaire en 2023, en partie grâce à l'affectation des résultats antérieurs pour soutenir le programme d'investissement.

Les soldes intermédiaires de gestion ci-dessous permettent de traduire plus concrètement la santé financière de la commune.

	BP 2023 initial	CFU 2023	Variation	
Recettes de Gestion	2 570 331,04 €	2 704 260,93 €	5,21%	
Charges de Gestion	2 111 665,80 €	2 074 237,19 €	-1,77%	
			Réalisation	**Taux**
Epargne de Gestion	**458 665,24 €**	630 023,74 €	137,36%	23,30%
CAF Brute	**323 167,24 €**	196 888,17 €	42,93%	7,28%
CAF Nette	**51 697,48 €**	-68 129,10 €	-21,08%	-2,52%
		201 870,90 €	*NB: Avec vente du Centre André Malraux*	

Notre épargne de gestion (résultat hors dette) **s'est renforcée et s'établit à 23,30%**, (l'Etat préconise 20%).

En revanche, notre **Capacité d'Autofinancement (CAF) Nette** est négative cette année. Cette situation est tout à fait exceptionnelle et résulte de deux facteurs cumulés :

- Le **remboursement de l'arriéré des frais de portage** dû par la commune au sujet de la **friche Peugeot** (PMTC) : **289 000€** de charges financières cumulés entre 2017 et 2021. Un héritage du passé dont il a fallu s'acquitter.
- Le retard administratif de la vente du centre André Malraux, pour **270 000€**, en mars 2024 n'est pas comptabilisé sur l'exercice 2023. Néanmoins, à l'heure où vous lisez ces lignes, les fonds sont sur le compte de la commune.

Ce décalage dans le temps a contrarié les résultats de l'exercice 2023 puisque le remboursement de la dette des frais de portage PMTC devait être financé par la cession du centre André Malraux.

Cependant, **vous noterez qu'en cas de comptabilisation de la vente sur 2023, nos résultats auraient été excellents avec une CAF Nette à +201 870€.**

La dette de la Commune reste élevée (3 203 139 €) soit 1396€/habitants, (près du double de la moyenne départementale de notre strate).

En conclusion, la situation s'améliore chaque année grâce à une gestion rigoureuse et attentive des deniers publics. Nous sommes sur le bon chemin pour redresser nos finances et dégager des marges de manœuvres solides pour enfin lancer le projet d'école.



NOUVEAUX COMMERCES

L'ÉCHOPPE D'ANAÏS
Epicerie fine, primeurs, produits locaux, vins et spiritueux
29 A rue de Belfort
03 89 40 96 17
Du mardi au samedi : 9h-19h

AUTOSUNDGO
Atelier de réparation automobile
1 rue des Silos
06 42 98 24 18
Du lundi au vendredi : 9h30-12h / 13h-18h

MARION KELLER
Assistance administrative et accompagnement
07 69 06 49 98
marionkeller3a@gmail.com

PAILLARD POLYSERVICES
Services à la personne, bricolage, travail du bois, dépannage électronique
15 rue des coquelicots
06 82 83 42 95
www.paillard-polyservices.fr

MILLEPATTE
Services à la personne, bricolage-jardinage,
8 rue de Cernay
03 89 07 08 74 / 06 82 67 35 67
Du lundi au vendredi : 9h-12h / après-midi sur rdv
www.millepatte.com

CONCOURS FLEURISSEMENT 2024

Le printemps est enfin arrivé ! Mettez vos gants, vos bottes, prenez vos outils de plantation et participez à notre concours annuel des plus belles créations fleuries de vos maisons, appartements et immeubles. Grâce à vous, Dannemarie se transformera en palette de couleurs, apportant lumière, gaieté, éclat et constituant, en association avec le fleurissement communal, l'âme de notre ville.

Vos jardinières, pots, parterres devront être visibles depuis l'espace public. Les plus belles réalisations seront récompensées par des **bons d'achat à l'horticulture Tromson.**

Le 11 mai prochain,
un lot de 12 fleurs sera offert aux inscrits
et distribué Place de l'Hôtel de Ville,
de 8h30 à 12 heures.

Pour vous inscrire, retournez le bulletin reçu dans votre boîte aux lettres au mois d'avril !
Date limite d'inscription : le 28 avril 2024



MOT DE LA MINORITÉ

Budget 2024 : Incohérence !
- Après avoir diffusé des énormités (48 ans d'endettement pour dénigrer l'ancienne municipalité) les vrais chiffres arrivent, en 2024 c'est moins de 7 ans !
- Après l'augmentation des impôts de 40% pour compenser ce soi-disant endettement que constatons nous ? et bien en 4 ans les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 50%...

Mémorial : Incohérence !
- Après les annonces sur le déficit du Mémorial donné à 250 000 €, (chiffre contesté), nous entendons sur FR3 que le déficit sera ramené à 70 000€ !
- Après un référendum illégal décidant sa fermeture, le Maire décide l'inverse en confiant la gestion du Mémorial à une toute nouvelle association !

Ecole : Gâchis !
- Au budget 2024, la dépense de 150 000 € est inscrite pour la maitrise d'œuvre pour la réfection de l'école maternelle... mais le Conseil n'est même pas informé de la nature de ces travaux ! et pourquoi la réfection de l'école maternelle... alors que le projet précédent qui rassemblait maternelle et élémentaire sur un même endroit a été annulé par le nouveau Maire en mettant à la poubelle toutes les études et première subvention (320 000€)

Friche Peugeot : Gâchis !
- Rejet du projet d'un industriel qui souhaitait acheter immédiatement le site pour y mettre ses machines, au profit d'une implantation d'un nouveau super marché, boulangerie, etc. (qui viennent directement mettre en péril les commerçants existants)

Le groupe minoritaire : Hugues Demichel - Laurette Lena - Paul Mumbach

NDLR : Depuis mars 2020, l'article L. 2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose de laisser un espace d'expression au groupe minoritaire dans les bulletins municipaux des communes de plus de 1000 habitants.



LE MHA ROUVRE SES PORTES

Suite à une période de médiation et à la création de l'association Devoir de mémoire et patrimoine par L. Scherrer et R. Poillet, le Mémorial de Haute-Alsace a réouvert le 3 avril pour une période de six mois.

La gestion du MHA sous forme associative a été validée par une convention, approuvée en conseil municipal (20 février). **L'association s'engage à prendre en charge l'intégralité des dépenses de fonctionnement du musée**, afin de gommer la plus grande partie du déficit constaté les années précédentes.

Si vous n'avez pas encore pu admirer l'impressionnante collection d'uniformes, d'armes et la scénographie originale consacrée à l'histoire de la Première Guerre mondiale dans le Sundgau, vous pouvez le visiter aux horaires suivants :

Du mercredi au dimanche de 10h à 17h30

Renseignements : 03 67 34 32 83
ou *contact.dmp.mha@gmail.com*

ANNONCE DE TRAVAUX



Depuis le début de mandat, l'équipe municipale réfléchit à la sécurisation du carrefour central de Dannemarie.

Après avoir réalisé les études nécessaires, un système de carrefour à feux a été retenu. Il permettra de sécuriser et fluidifier le trafic aux différentes intersections (38 secondes d'attente moyenne) aux heures de pointe et facilitera le passage des piétons, notamment des scolaires.

Ces travaux permettront également de mettre aux normes les largeurs de trottoirs qui seront entièrement refaits. Le budget alloué à ce chantier se monte à 300 520€ HT pour la part communale, sans tenir compte des subventions de l'Etat et de la CEA dont le montant n'est pas encore connu. **Les travaux débuteront en juin et s'étaleront sur tout l'été** afin que la circulation normale soit rétablie à la rentrée de septembre 2024.

RENTRÉE 2024 : INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE MATERNELLE

VOTRE ENFANT EST NÉ EN 2021 ET ENTRE EN MATERNELLE À LA RENTRÉE 2024 ?

Les inscriptions en classe de petite section de maternelle monolingue ou bilingue sont désormais ouvertes !

POUR TOUTE INSCRIPTION, VOUS DEVREZ APPORTER LES PIÈCES JUSTIFICATIVES SUIVANTES :

1. Copie d'un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois (facture EDF...)
2. Copie du **livret de famille** (pages parents et enfant à inscrire) ou l'acte de naissance de l'enfant avec filiation, ou toute pièce justifiant de l'autorité parentale.
3. **Certificat médical attestant que l'enfant est à jour de ses vaccinations obligatoires** pour son âge, ou justifiant d'une contre-indication.
4. Copie du **carnet de santé concernant les vaccinations**.
5. Pour les parents séparés ou divorcés : un **justificatif de résidence de l'enfant**.
6. La **fiche de renseignements** complétée.



Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez joindre le directeur, M. DAUDEY, de préférence par courriel (ce.0681763X@ac-strasbourg.fr) ou par téléphone le lundi au 03 89 25 17 57 et le jeudi au 03 89 25 03 44.

CIVISME

Entretien des haies, arbres

Les plantations en limite du domaine public ne doivent pas empiéter sur les trottoirs et la chaussée, ni gêner la visibilité au niveau des intersections.
Hauteur en limite de propriété : 2m
Hauteur en bordure de voie publique : 1,5m.
Arrêté du maire 25/2023.

Entretien des terrains privés

Jardins, aménagements et plantations doivent être entretenus pour **maintenir l'hygiène et la salubrité publique.** Les **véhicules privés stockés sur terrain privé** qui semblent être privés d'éléments indispensables à leur utilisation normale et susceptibles de constituer une atteinte a l'environnement, à la santé ou la salubrité publique **doivent être retraités** dans un centre agréé ou **sont susceptibles d'être enlevés** pour retraitement.
Arrêté du maire 25/2023.

Entretien des trottoirs

L'entretien du trottoir devant son habitation est **à la charge de l'habitant** (désherbage sans produits phytosanitaires, balayage, ramassage des feuilles mortes, déneigement).
Arrêté du maire 89/2010.

Horaires de travaux de bricolage et de jardinage

Du lundi au vendredi : 8h-20h.
Le samedi : 8h-12h et 14h-19h.
Ils sont interdits le dimanche et les jours fériés.
Arrêté du maire 74/2020.

Animaux domestiques

Obligation de ramasser les déjections sur les trottoirs et espaces verts **/ Obligation de tenir en laisse les animaux** lors des promenades sur l'ensemble du ban communal.
Arrêté du maire 82/2015 et article R 633-6 du Code Pénal ; contravention de 2e classe 135€.

Dépôt sauvage de déchets

Toute personne effectuant un dépôt sauvage de déchets sur le territoire communal s'expose à une redevance forfaitaire de **1 000€**, qui peut être **majorée en fonction du coût de retraitement** engagé par la Ville. Si vous devez évacuer des déchets/encombrants, **rendez-vous au centre de tri** ou rapprochez-vous du **service Produits résiduels de la CCSAL**.
Délibération du conseil municipal du 14/12/2021

Animaux errants : procédure à suivre

La mairie a conventionné avec la SPA pour gérer la fourrière communale. C'est donc le vétérinaire de garde de la SPA et son personnel qui se déplacent, et non les vétérinaires du secteur.
Si vous apercevez un animal errant lors des jours et heures ouvrés, contactez la SPA de Mulhouse - Haute Alsace *(03 89 33 19 50)*, **la mairie** *(03 89 25 00 13)*, **police municipale** *(06 07 16 28 66)*.
Les dimanches et jours fériés, il faut appeler la Brigade Verte *(03 89 08 00 71)* **ou les pompiers** *(18)* qui prendront en charge l'animal.

Rappel des règles autour de l'étang du Lattloch

Afin d'assurer la tranquillité et l'usage paisible des lieux et pour répondre aux demandes des riverains et des utilisateurs (pêcheurs, arboriculteurs, jardins familiaux, promeneurs), plusieurs règles sont à respecter autour du Lattloch.

Règles en vigueur depuis l'arrêté de 2020 :
- Interdiction d'accès à l'étang pour tout type de véhicules sauf ayant-droit ;
- Interdiction du dépôt de détritus ;
- Tenue des chiens en laisse ;
- Interdiction de la baignade et de la navigation ;
- Interdiction de l'accès à l'étang lorsque celui-ci est gelé.
- Interdiction de stationner pour tout type de véhicule y compris les camping-cars et caravanes rue des Lilas, sauf riverains et visiteurs des habitants ;
- Interdiction du camping, feux de camps et barbecue, à l'exception des manifestations des pêcheurs.

4e ÉDITION DE LA JOURNÉE CITOYENNE À DANNEMARIE !

Journée Citoyenne
DANNEMARIE

Après trois premières éditions réussies, place à la **4ème édition de la Journée Citoyenne de Dannemarie.**

Nous vous invitons toutes et tous à nous rejoindre pour ce moment convivial de travail et d'échange afin de nous investir au service de Dannemarie ! Pour participer à cette initiative, vous pouvez vous inscrire :

- **en écrivant un courriel à l'adresse : mairie@dannemarie.fr**
- **En nous retournant le coupon ci-dessous, dûment complété**

Un ensemble d'ateliers ou de petits chantiers vous sont proposé au cours de cette journée. Si vous souhaitez participer de préférence à l'un d'entre eux, **vous pouvez vous inscrire librement à l'atelier de votre choix**. Pour cela, il vous suffit de nous l'indiquer au moment de votre inscription.

L'événement est **ouvert à toutes et tous**, petits et grands, **quel que soit votre âge ou vos compétences. Tous les volontaires sont les bienvenus !**



À l'issue de cette matinée de travail, **un repas "sanglier à la broche" sera offert par la commune** pour vous remercier de votre engagement et profiter d'un temps d'échange et de convivialité.

Nous comptons sur votre mobilisation et nous vous attendons nombreux pour ce quatrième rendez-vous citoyen !

A VOS AGENDAS !

SAMEDI 25 MAI 2024
DE 8h à 13h

RDV aux ateliers municipaux
1 rue André Malraux

© KXO GRAPHISME

Ci-dessous le coupon à retourner en Mairie si vous souhaitez participer

Coupon d'inscription à la Journée Citoyenne

A retourner en mairie **avant le mercredi 15mai 2024**

NOM	Prénom

Nombre d'adultes
Nombre d'enfants

Veuillez cocher les cases correspondant à vos choix d'ateliers (plusieurs choix possibles). *Les outils seront mis à disposition par la commune de Dannemarie. Toutefois, il vous sera possible d'utiliser les vôtres.*

- ☐ Atelier de ramassage des déchets en Ville
- ☐ Remise en peintures de candélabres
- ☐ Reprise des passages piétons en ville
- ☐ Plantation des fleurs dans les jardinières
- ☐ Mise en place de « bandes jaunes » rue du Canal
- ☐ Nettoyage du mobilier urbain en ville
- ☐ Remise en état de l'aire de pique-nique (en forêt)
- ☐ Remise en état des bancs au Foyer de la Culture

Merci pour votre participation !

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Souhaitez-vous participer au repas offert par la commune ?
☐ **Oui** ☐ **Non** **Nombre :**

Souhaitez-vous recevoir le T-shirt avec le logo de la Journée Citoyenne offert par la commune ?
☐ **Oui** ☐ **Non** **Nombre :**
Taille : ☐ **S** ☐ **M** ☐ **L** ☐ **XL** ☐ **XXL**